

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 5 juillet 2023**

Numéro Délibération	46/2023
date de mise en ligne	7 Juillet 2023

Convocation transmise le 29 juin 2023

objet de la délibération Région académique Occitanie – Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) - Adoption

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

**Présents :** M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Béangère VALLES – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA - Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK - M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Frédéric SARROUY – M. Pierre BARRE – Mme Valérie BONIOL ALDIE – M. Lionel ESPEROU.

**Représentés :** Mme Cécile VEILLON – Pouvoir à M. Naïl AOURRAË / M. Jean Paul FINART – Pouvoir à M. Max RASCALOU / M. Laurent VIDAL – Pouvoir à M. Xavier COMBETTES / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Guy LAURET / M. Anthony PEROTTI – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY

**Excusés :** /

**Absents :** Mme Sabrina ELKHEITER

**Monsieur Max RASCALOU a été élu secrétaire de séance.**

Madame Christelle MUSICCO rapporte l'affaire;

Afin d'encourager le développement des usages du numérique éducatif, la Région académique Occitanie propose aux communes partenaires la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré (ENT-école). Compte tenu des conditions tarifaires avantageuses, et afin de permettre à nos 4 écoles et aux enseignants, de pouvoir s'engager ou continuer à bénéficier de ce dispositif, je vous propose :

- de renouveler notre partenariat avec la Région académique Occitanie et d'adopter le projet de convention-type pour l'année scolaire 2023/2024, tel que joint aux présentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote :** Néant

**Pour extrait conforme**

**Abstentions :** Néant

**Contre :** Néant

**Le Maire,**

**Pour :** 28

**Guy LAURET**



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne